

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 30 juin 2025
N° CP-2025-5-8-1
N° applicatif 12679

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Cabinet

DÉPLACEMENT D'UNE DÉLÉGATION ALSACIENNE À AGEN DU 7 AU 10 JUILLET 2025

Résumé : Le présent rapport a pour objet le déplacement d'une délégation alsacienne à Agen du 7 au 10 juillet 2025 dans le cadre du jumelage entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Département du Lot-et-Garonne. Il expose notamment les conditions et modalités du jumelage, le programme prévisionnel et la composition de la délégation alsacienne.

Une amitié de plus de 80 ans

Dès septembre 1939, la population des villages français situés le long du Rhin est repliée d'autorité. Sur les 600 000 Alsaciens évacués, près de 450 000 d'entre eux sont alors dirigés vers le Sud-Ouest. Suivant un plan national établi dès 1938, le Lot-et-Garonne devient le département d'accueil d'une partie des habitants du Haut-Rhin. Ce sont plus de 70 communes de Lot-et-Garonne, situées pour l'essentiel dans le Marmandais, le Villeneuvois et le Pays de Serres, qui sont choisies pour héberger les habitants des communes des arrondissements de Colmar et de Ribeauvillé. L'Inspection académique et la Préfecture du Haut-Rhin se replient à Agen dès 1940. Peu après la Libération et le retour de l'Alsace sous administration française, des relations indéfectibles s'établissent entre les deux départements.

En 1950, une importante délégation du Haut-Rhin, conduite par Georges Bourgeois, Président du Conseil général, se rend en Lot-et-Garonne pour remettre au Département une réplique du tableau « L'Alsace et la Lorraine rendues à la France » d'Emmanuel Benner. À l'issue de cette visite de plusieurs jours, Georges Bourgeois invite à son tour les Lot-et-Garonnais à se rendre à Colmar en 1951 pour y vivre un 14 Juillet de liesse et de ferveur patriotique.

Au retour de ce voyage, est lancée l'idée d'un échange annuel d'élèves. Dès l'année suivante et jusqu'en 2009, ces échanges se poursuivent, et chaque été, environ 45 enfants âgés de 9 à 13 ans sont hébergés dans les familles des deux départements. Par la suite, de nombreuses municipalités des deux départements ont institué des jumelages ou des relations d'amitié très fortes sur la base de cette histoire commune, certaines communes ont fêté leurs 50 ans de jumelage en 2024. Depuis lors, d'autres communes ont choisi ou

choisissent de s'investir dans un jumelage sans lien avec le passé mais avec un grand intérêt commun.

En novembre 1972, une importante délégation du Conseil général du Haut-Rhin tient une réunion commune avec les conseillers généraux de Lot-et-Garonne. Ils décident ensemble d'approfondir ces relations d'amitié qui vont se concrétiser quelques années plus tard, à partir de 1979, par des échanges plus réguliers dans les domaines industriel, commercial et touristique. À l'occasion des 50 ans de l'exode des Haut-Rhinois, puis à l'anniversaire de chaque décennie, des expositions et des manifestations sont organisées dans les deux départements. Ces échanges ont lieu chaque année, alternativement dans le Haut-Rhin et en Lot-et-Garonne. Les dernières commémorations en date ont lieu en 2022 en Alsace et viennent sceller 80 ans d'amitié entre les deux collectivités.

Une amitié consacrée officiellement

En 2020, nos deux collectivités ont inscrit ce jumelage dans l'avenir, en scellant ces échanges de façon officielle, à travers une convention signée par les deux présidents en exercice. Le jumelage entre les deux départements est fondé sur le devoir de mémoire et la transmission de notre histoire commune aux jeunes générations, et ce, afin de construire nos territoires d'aujourd'hui. Les objectifs poursuivis par les partenaires sont les suivants :

- Mettre en œuvre des actions mémorielles en lien avec les comités de jumelage des communes jumelées ;
- Encourager de nouveaux jumelages entre les communes haut-rhinoises et lot-et-garonnaises à l'image de la commune de Wintzenheim et la commune de Pont-du-Casse qui se sont engagées dans un jumelage en 2024 ;
- Promouvoir les échanges scolaires entre les collégiens des deux territoires en s'attachant à renforcer les liens historiques ;
- Promouvoir les échanges entre les Archives départementales du Haut-Rhin et celle du Lot-et-Garonne, qui sont les gardiennes fidèles des traces de cette mémoire et de cette aventure humaine partagée. Un lien numérique, consacré aux dimensions historiques et scientifiques de ce jumelage, pourra être créé entre les deux sites internet des Archives départementales du Haut-Rhin et de Lot-et-Garonne;
- Développer les échanges culturels, patrimoniaux, économiques et touristiques en exploitant des pistes et actions qui pourraient être valorisées lors de salons, rencontres ou événements nationaux ;
- Développer le partage d'expérience des politiques menées par les deux collectivités.

Déplacement d'une délégation alsacienne à Agen en juillet 2025

Après l'accueil d'une délégation lot-et-garonnaise en Alsace en juin 2024, c'est au tour d'une délégation alsacienne, composée de 15 élus et d'un collaborateur, de se rendre à Agen du 7 juillet au 10 juillet 2025. M. Frédéric BIERRY, Président de la Collectivité européenne d'Alsace et Mme Marie-France VALLAT, conseillère d'Alsace déléguée au jumelage et partenariat avec le Lot-et-Garonne, seront accompagnés de Mme Nicole BEHA, M. Pierre BIHL, Mme Cécile DELATTRE, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Maxime BELTZUNG, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Joseph KAMMERER, M. Laurent KRIEGER, M. Philippe MEYER, Mme Karine PAGLIARULO, Mme Pascale SCHMIDIGER, M. Denis SCHULTZ, M. Pierre VOGT ainsi que d'un agent de la collectivité. En cas de désistement, un élu pourra se faire remplacer par un autre élu, un agent par un autre agent de la Collectivité, dans la limite du nombre de places prévu initialement.

Le programme proposé prévoit des visites culturelles, d'entreprises, de site emblématiques du territoire et en lien avec les politiques menées par le Département du Lot-et-Garonne. Sont également prévus un temps d'échanges plus politique entre les élus ainsi que le traditionnel dépôt de gerbes place Armand Fallières à Agen.

Pour rappel, le montant alloué à cette opération et inscrit au budget 2025 s'élève à 5 000 € pour les frais de déplacement et de paniers repas du déjeuner des lundi 7 juillet et jeudi 10 juillet, les autres frais (hôtel, restauration sur place et visites) étant assurés par le Département accueillant.

En conclusion, je vous propose :

- D'approuver le déplacement dans le Lot-et-Garonne d'une délégation de la Collectivité européenne d'Alsace du 7 au 10 juillet 2025.
- De préciser qu'elle est composée de 15 élus et d'un agent de la collectivité : M. Frédéric BIERRY, Mme Marie-France VALLAT, Mme Nicole BEHA, M. Pierre BIHL, Mme Cécile DELATTRE, Mme Isabelle DOLLINGER , M. Maxime BELTZUNG, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Joseph KAMMERER, M. Laurent KRIEGER, M. Philippe MEYER, Mme Karine PAGLIARULO, Mme Pascale SCHMIDIGER, M. Denis SCHULTZ, M. Pierre VOGT ainsi que d'un agent de la collectivité .En cas de désistement, un élu pourra se faire remplacer par un autre élu, un collaborateur par un autre collaborateur, dans la limite du nombre de places prévu initialement.
- D'autoriser la prise en charge du coût de transport et de restauration du 07 au 10 juillet 2025 dans la limite de l'enveloppe de 5 000 € inscrite au Budget primitif 2025.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P001</i>	<i>O004</i>	<i>P001E01</i>	<i>T09</i>	<i>1724-011-6234-031</i>	<i>5 000 €</i>
<i>P001</i>	<i>O004</i>	<i>P001E01</i>	<i>T09</i>	<i>1033-65-65312-031</i>	
<i>P024</i>	<i>O003</i>	<i>P024E01</i>	<i>T03</i>	<i>53-011-6251-021</i>	
<i>TOTAL</i>					<i>5 000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.